

Historique du projet Campus de l'enfance – Faïencerie

- Juin 2013 : groupe de travail pour préparer la rénovation du groupe scolaire.
 - Réunissant notamment les directrices de l'école et les responsables des fédérations de parents d'élèves.
 - Lancement d'une étude de faisabilité.
 - Conclusions non convaincantes pour trois raisons :
 - une rénovation à l'identique paraissait peu ambitieuse sur le plan pédagogique,
 - il y avait un véritable problème de phasage des travaux,
 - le coût estimatif de 20 millions d'euros semblait excessif, sachant que celui-ci n'incluait ni les travaux de désamiantage, ni ceux de dépollution et de sécurité et encore moins la réfection des fondations spéciales pour soutenir ce bâtiment de plus de 50 ans.

- 1^{er} trimestre 2015 : mission confiée à un cabinet d'études pour une nouvelle expertise.
 - Demande d'évaluation de trois scénarios :
 - réhabilitation sans extension,
 - la réhabilitation avec extension du bâtiment,
 - reconstruction d'un nouveau groupe scolaire.
 - Novembre 2015 : présentation des résultats de l'étude.
 - Option de la reconstruction retenue pour des raisons d'ambition pédagogique, de coût et de phasage.
 - Mais problématique du phasage des travaux non satisfaisante pour la construction d'une nouvelle école sur un site occupé.
 - Projet retenu d'extension du périmètre.

- Mars 2016 : lancement d'une nouvelle mission de programmation sur un plus grand périmètre incluant les acquisitions de la rue Jean-Roger Thorelle, le gymnase, l'ancienne CPAM, et la crèche départementale.
 - Cette seconde mission n'a pas abouti pour des raisons identiques de phasage et de coût.

- 2018-2019 : concours international d'urbanisme lancé par la Métropole du Grand Paris (MGP).
 - Mars 2018 : soumission du projet à la seconde édition du concours.
 - 23 mai 2018 : le projet est retenu par la MGP et soumis aux meilleurs cabinets d'architectes/urbanistes.
 - 1^{er} octobre 2018 : 4 avants projets de groupements de promoteurs sont retenus par le jury MGP en vue de préparer des projets détaillés.
 - 19 juin 2019 : sélection par le jury MGP du projet présenté par le groupement Altarea /Cogedim.
 - 27 juin 2019 : présentation du projet en réunion publique à Bourg-la-Reine.

- Septembre à décembre 2019 : concertation avec les habitants de Bourg-la-Reine animée par les cabinets Coherent et Atypie.
 - 18 décembre 2019 : présentation publique des résultats de la concertation.
 - Consultable sur le site <https://participons.bourg-la-reine.fr/project/inventons-la-faiencerie>.

- 10 décembre 2020 : constitution du Comité de suivi.
 - Comprend des représentants d'associations de quartiers, d'associations sportives, d'associations environnementales, de toutes les fédérations de parents d'élèves présentes à la Faïencerie, des directrices de l'école maternelle et élémentaire et de la directrice des crèches. Selon les thématiques abordées, des experts neutres et extérieurs à la Ville seront associés.
 - Ce Comité est animé par les cabinets Coherent et Atypie.
 - Il a un rôle consultatif, différent du comité de pilotage constitué d'agents de la Ville et d'élus de l'exécutif qui a vocation à piloter le projet.